

Le deepfake : un vide juridique ?

Avec les technologies de deepfakes, on peut créer des vidéos et faire faire ou dire ce que l'on veut à une personnalité reproduite de façon très crédible grâce à l'intelligence artificielle, aux images et aux voix de synthèse. Thierry Ardisson a fait revivre et interviewé Dalida dans sa nouvelle émission *Hôtel du temps*. En fait, n'importe qui, sans compétences informatiques ou techniques particulières, peut créer un *deepfake* au moyen d'un simple téléchargement de logiciel, FakeApp par exemple. De nombreuses questions juridiques sont soulevées par cette pratique. Porte-t-elle atteinte au droit à l'image et à la vie privée. Quid des personnes défunt(e)s vis-à-vis de ces droits ? Existe-t-il des règles juridiques pour lutter contre les *deepfakes* ? NPA a analysé la jurisprudence sur ces sujets.

Veillez utiliser le formulaire pour vous connecter

Vous souhaitez être abonné ? envoyez nous un email

Vous avez oublié votre mot de passe ?